



Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la Radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France
☎. 33 (0)4 75 41 82 50 / corinne.castanier@criirad.org

Communiqué de presse

21/11/2019



Information du public sur la radioactivité de l'eau potable
LA PAGAILLE RÈGNE DANS LES FICHIERS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ.
La CRIIRAD demande des comptes et des garanties

Savoir si l'eau qui sort du robinet est contaminée par des produits radioactifs relève souvent du parcours d'obstacles, des obstacles quasiment infranchissables pour Paris (3h pour récupérer les résultats d'une seule année, 12h pour les résultats des 4 secteurs). Chacun peut le vérifier en allant sur le [site internet du ministère de la Santé](#).

Pour des millions de personnes, les recherches sont non seulement fastidieuses, mais totalement inutiles : les résultats d'analyse n'ont jamais été publiés ; dans certains cas, il est possible que les contrôles n'aient jamais été effectués !

Plus grave encore, la CRIIRAD a identifié des **contradictions majeures** dans des données qui ont pourtant la même source officielle : le ministère de la Santé. Des 861 communes métropolitaines qu'elle a identifiées comme contaminées par le **tritium** en se basant sur les bulletins du site ministériel et sur les fichiers de la plate-forme data.gouv, moins de 250 figurent dans la carte que l'ACRO a publiée en juillet en se basant sur les données transmises par la Direction Générale de la Santé : **72% des communes contaminées manquent à l'appel ! (voir la carte)**

Autre sujet de préoccupation : des **incohérences incompréhensibles** entre bulletins d'analyse publiés sur le site du ministère de la Santé et les fichiers publiés sur data.gouv (qui proviennent pourtant de la compilation de ces bulletins !). De nombreuses communes sont contaminées d'après le site ministériel mais absentes des fichiers data.gouv ; inversement, des résultats d'analyse publiés sur data.gouv et attestant d'une contamination par le tritium, sont introuvables sur le site du ministère (qui affirme pourtant publier l'intégralité des résultats).

Il ne s'agit pas de quelques cas problématiques mais de centaines d'anomalies. La CRIIRAD a par ailleurs relevé de **nombreux cas d'infraction aux prescriptions réglementaires** : mise en œuvre extrêmement tardive des contrôles radiologiques et fréquence de prélèvement très inférieure à ce qu'exige la réglementation (sans que les conditions définies pour les dérogations ne soient réunies).

Dans le courrier qu'elle adresse ce jour à la ministre en charge de la Santé, la CRIIRAD demande que toute la lumière soit faite sur les dysfonctionnements qu'elle a identifiés. Elle demande également des garanties pour l'avenir, tant sur la fiabilité des résultats que sur l'accès à des données exploitables et exhaustives. Pour que chacun puisse vérifier, en toute transparence, le respect des obligations de contrôle, il faut que les autorités publient l'intégralité des résultats de tritium en remontant jusqu'à 2005 et donnent accès à toutes les décisions préfectorales de dérogation aux fréquences réglementaires de contrôle radiologique.

Toutes les régions de France sont concernées, des grandes villes jusqu'aux plus petites communes. Chaque citoyen peut faire avancer le dossier en signant et diffusant la **pétition** : **[Pas de polluants radioactifs dans notre eau potable !](#)**

NB : pour éviter que des modifications soient apportées au site Internet du ministère de la Santé postérieurement à ses constats et qu'une partie des dysfonctionnements soit ensuite contestée, la CRIIRAD a procédé à l'enregistrement d'une partie de ses consultations.

En savoir plus : [communiqué de presse complet du 21/11/2019](#)

Anomalies et contradictions : [l'exemple de Provins](#) ; [l'exemple d'Orléans](#)